

Rouen

PUBLIE LE

→ 3 JUL. 2025

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A LA T.V.A. (I'OMNIA) POUR L'EXERCICE 2024**PRESENTS** : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 30 à 17 h), Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Laura SLIMANI (représentée par Mme Fatima EL KHILI jusqu'à son arrivée en séance à 16 h 34), M. Kader CHEKHEMANI, Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Manuel LABBE (représenté par M. Jean-Pierre TREDET après son départ de la séance à 18 h 02), Mme Fatima EL KHILI, M. Sileymane SOW (représenté par Mme Elizabeth LABAYE pendant son absence de 15 h 50 à 18 h 39), Mme Elizabeth LABAYE (représentée par Mme Caroline DUTARTE après son départ de la séance à 19 h 17), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par Mme Caroline DUTARTE pendant son absence de 17 h à 18 h 15), Mme Amèle MANSOURI, M. Frédéric MARCHAND, M. Nicolas ZUILLI, Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR (représentée par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 18 h 02), Mme Annie BOULON-FAHMY, M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, M. Jean DE BEIR, M. Yves SORET (représenté M. Mamadou DIALLO après son départ de la séance à 17 h 54), M. Kader FEHIM, M. Pierre-Yves ROLLAND, Mme Claire GUEVILLE, M. Cyrille MOREAU (à partir de 14 h 30), M. Stéphane MARTOT, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET jusqu'à son arrivée en séance à 15 h et après son départ de la séance à 18 h), Mme Marie DESBORDES, Mme Christine de CINTRE (représentée par M. Kader FEHIM après son départ de la séance à 19 h 10), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Zohra AMIMI pendant son absence de 16 h 37 à 19 h 47), M. Thibaut DROUET, Mme Zohra AMIMI, Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU, M. Adrien NAIZET, M. Samuel de GENTIL-BAICHIS (jusqu'à son départ de la séance à 16 h 05), M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI (représentée par M. Bruno DEVAUX jusqu'à son arrivée en séance à 15 h et après son départ de la séance à 18 h 43), M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE (à partir de 17 h 42), M. Bruno DEVAUX, Mme Hayet ZERGUI (représentée par Mme Félicie RENON après son départ de la séance à 19 h 35), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Guillaume CHAROULET (jusqu'à son départ de la séance à 16 h 15 et représenté par M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE à partir de 17 h 42), Mme Marine CARON, Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET (jusqu'à son départ de la séance à 20 h 45), Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Samira HADDOUCHE après son départ de la séance à 18 h 46), Mme Régine GOMIS (représentée par M. Cyrille MOREAU après son départ de la séance à 16 h 45), Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Sarah VAUZELLE (représentée par M. Thibaut DROUET), Mme Françoise LESCONNEX (représentée par M. Stéphane MARTOT), Mme Marie FOUQUET (représentée par M. Valentin RASSE-LAMBRECQ), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par Mme Claire GUEVILLE), M. Nicolas LEVARAY (représenté par Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU), Mme Sophie CARPENTIER (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

ABSENTE : Mme Marie ATINAULT.

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A LA T.V.A. (I'OMNIA) POUR L'EXERCICE 2024

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget annexe des Locations Immobilières Aménagées (L.I.A.) assujetties à la T.V.A. de la Ville pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La Ville de Rouen a été retenue comme collectivité expérimentatrice¹ de la production de ce document dès 2022, l'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter en 2026.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le budget annexe des Locations Immobilières Aménagées créé en 2001 permet de récupérer par la voie fiscale de droit commun la T.V.A. acquittée sur les travaux menés dans le cadre de ce budget, en raison de la nature concurrentielle de l'activité à laquelle ils participent.

La principale opération comptabilisée au titre de ce budget annexe pour l'année 2024 concerne la gestion de la délégation de service public.

Le compte financier unique pour le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. est clôturé avec les résultats ci-après :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'analyse par chapitre des mouvements² de dépenses et de recettes réalisés en 2024 fait apparaître un montant de recettes de 273 698,34 € et un niveau de dépenses de 199 020,46 €.

¹ La Ville de Rouen s'est portée candidate et a été retenue par les services de l'Etat pour l'expérimentation du compte financier unique et l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 au cours de l'année 2020 pour mise en œuvre en 2021.

² Mouvements réels et mouvements d'ordre additionnés et hors résultat de fonctionnement reporté.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2024
011 - Charges à caractère général	0,00
012 - Charges de personnel	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,50
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66 - Charges financières	39 525,46
67 - Charges exceptionnelles	0,00
autres dépenses réelles	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	39 525,46

023 - Virement à la section investissement	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 495,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	159 495,00

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	199 020,46
-------------------------------------	-------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	74 677,88
-----------------------------------	------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 478,94
73 - Impôts et taxes	
74 - Dotations, subventions et participations	78 775,15
75 - Autres produits de gestion courante	73 444,25
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	
Autres recettes	
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	273 698,34

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	0,00

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	273 698,34
-------------------------------------	-------------------

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2024 s'élève à 74 677,88 €.

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement clôture avec un déficit de – 36.687,64 €.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2023
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	78 456,66
23 - Immobilisations en cours	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	117 725,98
26 - Participations et créances rattachées	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00
445 - Total des opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	196 182,64

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2023
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunt et dettes assimilées	0,00
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10226 - taxe d'aménagement	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
45 - Total des opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	0,00

021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	0,00

021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	159 495,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	159 495,00

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	196 182,64
-------------------------------------	-------------------

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	159 495,00
-------------------------------------	-------------------

RESULTAT D'INVESTISSEMENT (HORS 1068)	-36 687,64
--	-------------------

RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

L'exercice budgétaire 2024 se solde par un excédent global de 1 086 041,99 €, se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	74 677,88
Report déficit fonctionnement 2023	- 7 847,81
(a)	66 830,07
	Investissement
Résultat de l'exercice	- 36 687,64
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
Report excédent investissement 2023	1 055 899,56
(b)	1 019 211,92
Résultat de clôture 2024 (=a+b)	1 086 041,99

Le résultat de clôture exposé ci-avant sera repris lors du vote de la décision modificative n°1 (ou budget supplémentaire 2024) du budget annexe du LIA.

Les principaux mouvements de crédits effectués au cours de l'année 2024 au titre de ce budget annexe sont les suivants :

- Dépenses :

. **Investissement** : 78 456,66 € ont été consacrés au cours de l'exercice 2024 à la fin des travaux de rénovation et de mise en conformité du complexe cinématographique OMNIA.

Ils se décomposent principalement ainsi :

- 59,29K€ pour les travaux de chauffage et climatisation du ciné café,
- 19,17K€ pour divers travaux de reprise de maçonnerie ou de béton de la façade ainsi que des pics anti-pigeons.

Le capital des emprunts contractés au titre de ce budget annexe pour le financement d'opérations antérieures a été remboursé à hauteur de 117,73 K€.

. **Fonctionnement** : les dépenses réelles sont composées :

- du remboursement des intérêts (39,53 K€) relatifs aux emprunts contractés pour financer les travaux de rénovation du cinéma,

Une dotation aux amortissements, d'un montant de 159,50 K€, a quant à elle été comptabilisée en dépense d'ordre de fonctionnement, permettant ainsi de financer une partie des dépenses d'investissement.

- Recettes :

. **Investissement** :

Des dotations aux amortissements, recettes d'ordre d'investissement pour 159,50 K€, provenant de la section de fonctionnement permettent également de financer les dépenses de travaux.

. **Fonctionnement** : la recette titrée correspond au versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville à hauteur de 78.775,15 € et des recettes issues du contrat de délégation de service public à hauteur de 87,89 K€, soit 72,84K€ au titre de la redevance pour occupation du domaine public et 15K€ pour la redevance variable d'intéressement.

Par ailleurs, un montant de 33,60K€ a été perçu en 2024 correspondant au remboursement de la taxe foncière et du chauffage par le délégataire.

Enfin, l'application des pénalités aux entreprises relatives aux travaux de rénovation du cinéma a entraîné des recettes exceptionnelles d'un montant de 73,44K€.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir adopter le compte financier unique du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2024, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	39 525,46
Recettes réelles de fonctionnement	273 698,34
SOUS TOTAL	234 172,88
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	159 495,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
SOUS TOTAL	-159 495,00
Résultat de l'exercice 2024	74 677,88
Résultat antérieur reporté 2023	-7 847,81
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024	66 830,07
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	196 182,64
Recettes réelles d'investissement	0,00
SOUS TOTAL	-196 182,64
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00
Recettes d'ordre d'investissement	159 495,00
SOUS TOTAL	159 495,00
Résultat de l'exercice 2023	-36 687,64
<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u>	
Résultat antérieur reporté 2023	1 055 899,56
Affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023	0,00
TOTAL	1 055 899,56
Résultat de clôture de la section d'investissement 2024	1 019 211,92
Résultat de clôture 2024	1 086 041,99

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- La délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2020 autorisant la candidature de la Ville à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

- L'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville de Rouen,

- Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe des locations immobilières assujetties à la T.V.A. ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Ville pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. annexé à la présente délibération,

2.- constate les identités de valeurs avec les indications du Responsable du Service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3.- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
MOUVEMENTS REELS	
Dépenses réelles de fonctionnement	39 525,46
Recettes réelles de fonctionnement	273 698,34
SOUS TOTAL	234 172,88
MOUVEMENTS D'ORDRE	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	159 495,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
SOUS TOTAL	-159 495,00
Résultat de l'exercice 2024	74 677,88
Résultat antérieur reporté 2023	-7 847,81
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024	66 830,07
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
MOUVEMENTS REELS	
Dépenses réelles d'investissement	196 182,64
Recettes réelles d'investissement	0,00
SOUS TOTAL	-196 182,64
MOUVEMENTS D'ORDRE	
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00
Recettes d'ordre d'investissement	159 495,00
SOUS TOTAL	159 495,00
Résultat de l'exercice 2023	-36 687,64
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	
Résultat antérieur reporté 2023	1 055 899,56
Affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023	0,00
TOTAL	1 055 899,56
Résultat de clôture de la section d'investissement 2024	1 019 211,92
Résultat de clôture 2024	1 086 041,99

La délibération est adoptée à 16 heures 58 minutes :
(43 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,
groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,
groupe communiste)
(8 voix contre : groupe Au cœur de Rouen, groupe Rouen A'Venir Centre & Indépendants,
groupe Les Républicains)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télécours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

